

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20190705-D_2019_7_3-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 11/07/2019 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2019_7_3

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 05 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 28 Juin 2019

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 18

**Objet : Tarifs transport scolaire
2019/2020**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des cartes de ramassage scolaire vers les écoles de la commune, pour l'année scolaire 2019-2020. Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

Vu la délibération du 7 mai 2004 concernant le fonctionnement de la régie de transport à compter du 1er août 2004.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, les tarifs des cartes mensuelles de ramassage scolaire comme suit :

- 12,25 € par enfant pour le 1er enfant d'une famille,
- 9,20 € pour le 2ème enfant d'une même famille,
- et gratuité à compter du 3ème enfant d'une même famille.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/07/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **11 JUIL. 2019**

